

Proposé par Jeanne Beaudry.
Secondé par Jacqueline Buckinx
Adopté à l'unanimité.

11. Séminaires

Un seul des 3 séminaires amorcés s'est maintenu tout au long de l'année. Discussion de l'Assemblée sur les limites de la formule telle qu'adoptée, pouvant expliquer cette difficulté. Un facteur semble retenir l'attention: l'implication des membres dans d'autres séminaires, soit dans leur milieu de travail ou autre. Par ailleurs, l'Assemblée voit toujours la nécessité de tels séminaires, et l'importance de leur donner, peu à peu, une structure plus viable. Discussion:- possibilité "d'inscrire" les séminaires, à l'intérieur d'une structure plus organisée, sur le modèle de l'Institut de Psychanalyse. - envoyer à nouveau un questionnaire aux membres (processus déjà fait avant d'amorcer les séminaires) pour resituer les thèmes pouvant être pertinents.

Le Comité exécutif, compte-tenu de la disponibilité d'un fond financier, propose de mettre sur pieds des séminaires avec un "chargé de séminaire" ayant développé une connaissance plus approfondie sur le thème traité, lequel pourrait être rémunéré en tout ou en partie par l'APPQ (à préciser selon nombre, durée des séminaires, argents alloués à ce fond...).

Cette formule est retenue par l'Assemblée, qui suggère au CE:

- De maintenir la formule de "séminaires spontanés", pour les gens intéressés à échanger sur des lectures communes.

- d'organiser certains séminaires avec "chargés de séminaires".

L'Assemblée convient à nouveau de restreindre la participation à ces Séminaires aux membres seulement.

12. Comité d'implication sociale

Se référant à l'article 3 de nos Statuts, qui pose une présence sociale comme étant un des objectifs de l'APPQ, le CE demande à l'Assemblée: y a-t-il lieu de mettre sur pied un comité s'intéressant à cette dimension de nos objectifs, amorçant une réflexion à ce niveau? Après discussion, l'Assemblée en arrive à la conclusion de ne pas toucher cet aspect pour le moment, d'attendre que l'Association soit plus connue et reconnue. D'autant plus que l'Office des Professions prépare actuellement un projet de loi visant à définir l'acte thérapeutique; loi qui aura possiblement un impact sur notre réflexion à ce niveau.

13. Colloque pour le printemps 87

Le CE propose à l'Assemblée d'organiser un colloque pour le printemps 87. Les membres sont favorables à une telle idée, et à y consacrer les argents nécessaires. Le thème suggéré est discuté: l'identité du psychothérapeute psychanalytique. Par notre formation (supervisions, séminaires, analyse personnelle), notre orientation est analytique, sans toutefois s'assimiler à celle du psychanalyste. En quoi est-elle différente? Comment se "spécifier", "s'authentifier", comme entité? Quelle est la place du thérapeute analytique dans le contexte social actuel? Après discussion, le thème retenu pour ce colloque est: "La psychothérapie psychanalytique", de façon plus générale. Les questions plus spécifiques à être touchées